



Séance ordinaire du conseil

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 4 avril 2011 conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire M^e Bernard Gagnon;
Mesdames les conseillères Marie Ginette Lafrance et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard, Norman Perreault et Maurice Cantin;

Monsieur Jean-Marie-Beaupré, OMA, directeur général et M^e Marie-Christine Lefebvre, greffière par intérim.

Est absente :

Madame la conseillère M^e Guylaine Yelle.

2011-04-083

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilois
3. Proclamation – Semaine du recensement – 9 au 13 mai 2011
4. Approbation du procès-verbal – séance ordinaire du 7 mars 2011
5. Comptes à payer – mois de mars 2011
6. Rapport d'activités du trésorier 2010 – financement des partis politiques

Réglementation

7. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ordonner l'installation de signalisation obligatoire d'interdiction d'arrêt sur une partie des rues Latour et des Pinsons (projet de règlement n° 1000)
8. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 231 000 \$ pour l'acquisition d'un camion d'unité d'urgence (projet de règlement n° 1001)
9. Adoption du règlement n° 999 modifiant le règlement n° 992 en décrétant une nouvelle tarification pour les camps de jour et en renumérotant les articles 18.10, 21.2 et 19.7.9 à 19.7.13 respectivement relatifs aux permis de vente de garage, de réunion (alcool) et à certains certificats émis par le Service de l'urbanisme et de l'environnement
10. Assemblée publique de consultation – premier projet de règlement n° U-120-130
11. Adoption du règlement n° U-120-130 modifiant le règlement de zonage n° U-120 en modifiant les normes relatives au revêtement extérieur des constructions dans la zone 73-A
12. Abandon procédures réglementaires – règlement n° U-120-129
13. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A (projet de règlement n° U-120-131)



14. Adoption du premier projet de règlement n° U-120-131 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A
15. Fixation assemblée publique de consultation – 3 mai 2011 – premier projet de règlement n° U-120-131

Comités

16. Comité de circulation – nomination membres citoyens
17. Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal séance ordinaire du 22 mars 2011
18. Comité consultatif d'urbanisme – nomination membre citoyen
19. Comité de l'embellissement – procès-verbal séance ordinaire du 8 mars 2011
20. Comité de l'embellissement – nomination membre citoyen
21. Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 2 février 2011
22. Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 24 février 2011
23. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 8 mars 2011
24. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu – états financiers 2010
25. Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – procès-verbaux séances ordinaires des 25 novembre 2010 et 26 janvier 2011

Personnel

26. Embauche opérateur concierge – Service des loisirs, culture et vie communautaire
27. Inscriptions liste de réserve – surveillants de plateaux d'activités – statut occasionnel – Service des loisirs, culture et vie communautaire
28. Inscription liste de réserve – technicien en documentation – statut occasionnel – Service des loisirs, culture et vie communautaire (bibliothèque)

Contrats, mandats et acquisitions

29. Adjudication contrat Les Entreprises Myrroy inc. – nettoyage rues et puisards – Travaux publics
30. Adjudication contrat L'Arsenal (CMP Mayer inc.) – caméra thermique – Service de sécurité incendie
31. Adjudication contrat Robert Boileau inc. – chargeur batteries – Service des loisirs, culture et vie communautaire
32. Adjudication contrat BFL Canada risques et assurances Inc. – assurance responsabilité civile – pistes de rouli-roulant et de BMX – période du 1^{er} mai 2011 au 1^{er} mai 2012
33. Mandat Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. – services professionnels d'ingénierie – plans et devis – développement résidentiel Le Quartier Trinité
34. Autorisation signature – protocole d'entente avec 9178-0932 Québec inc. – développement résidentiel Le Quartier Trinité

Affaires courantes

35. Modification calendrier des séances ordinaires 2011 – séance du mois de mai 2011
36. Demande d'aide financière – Mouvement national des Québécoises et Québécois « Fête Nationale du Québec 2011 »
37. Autorisation trésorier – accès à clicSÉCUR
38. Adoption Politique de nomination des soumissionnaires invités dans le cadre d'appel d'offres par voie d'invitation écrite
39. Adoption Politique d'achat
40. Adoption Politique de prêt, de location et de transport de matériel
41. Modification résolution n° 2011-02-041 – inscription et participation de membres du conseil – assises annuelles 2011 de l'Union des municipalités du Québec – 5 au 7 mai 2011
42. Affaires nouvelles
43. Période de questions
44. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



PAROLE AUX GRANDBASILLOIS (17 h 30 à 17 55)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-04-084

RÉSOLUTION

Proclamation – Semaine du recensement – 9 au 13 mai 2011

CONSIDÉRANT la réception d'un communiqué de Statistique Canada qui souhaite la collaboration de la municipalité afin d'inviter les citoyens à participer au Recensement 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend proclamer la Semaine du recensement 2011 du 9 au 13 mai;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De proclamer la Semaine du recensement 2011 du 9 au 13 mai et d'inviter les citoyens à compléter leur formulaire du recensement en ligne ou par la poste, d'ici le mardi 10 mai 2011 et de répondre au questionnaire de la nouvelle Enquête nationale auprès des ménages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-085

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal – séance ordinaire du 7 mars 2011

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes sont rencontrées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-086

RÉSOLUTION

Comptes à payer – mois de mars 2011

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de mars 2011 et représentant les déboursés suivants :

➤ Fonds d'administration	1 640 450,58 \$
➤ Fonds des dépenses en immobilisations	<u>191 127,95 \$</u>
	<u>1 831 578,53 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Rapport d'activités du trésorier 2010 - financement des partis politiques

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 préparé par le trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, tel que stipulé à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Une copie de ce rapport est transmise au Directeur général des élections.

A-2011-07

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ordonner l'installation de signalisation obligatoire d'interdiction d'arrêt sur une partie des rues Latour et des Pinsons (projet de règlement n° 1000)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Maurice Cantin, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ordonner l'installation de signalisation obligatoire d'interdiction d'arrêt sur une partie des rues Latour et des Pinsons.

A-2011-08

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 231 000 \$ pour l'acquisition d'un camion d'unité d'urgence (projet de règlement n° 1001)

AVIS DE MOTION est donné par madame Marie Ginette Lafrance, pour la présentation d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 231 000 \$ pour l'acquisition d'un camion d'unité d'urgence.

2011-04-087

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 999 modifiant le règlement n° 992 en décrétant une nouvelle tarification pour les camps de jour et en renumérotant les articles 18.10, 21.2 et 19.7.9 à 19.7.13 respectivement relatifs aux permis de vente de garage, de réunion (alcool) et à certains certificats émis par le Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement n° 999;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le règlement n° 999 modifiant le règlement n° 992 en décrétant une nouvelle tarification pour les camps de jour et en renumérotant les articles 18.10, 21.2 et 19.7.9 à 19.7.13 respectivement relatifs aux permis de vente de garage, de réunion (alcool) et à certains certificats émis par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Assemblée publique de consultation – premier projet de règlement n° U-120-130

Monsieur le maire explique, à partir des documents qui sont disponibles pour l'assistance, le premier projet de règlement n° U-120-130 mentionné ici-bas ainsi que les conséquences de son adoption.

U-120-130 Modifiant le règlement de zonage n° U-120 en modifiant les normes relatives au revêtement extérieur des constructions dans la zone 73-A

La greffière par intérim précise qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le premier projet de règlement n° U-120-130 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Nous procéderons donc à l'adoption finale du règlement.

Le conseil municipal entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

2011-04-088

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-120-130 modifiant le règlement de zonage n° U-120 en modifiant les normes relatives au revêtement extérieur des constructions dans la zone 73-A

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le second projet de règlement n° U-120-130;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du second projet de règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-120-130 à la séance ordinaire tenue le 7 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée publique de consultation tenue lors de la présente séance, il y a lieu de procéder à l'adoption finale du règlement n° U-120-130;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le règlement n° U-120-130 modifiant le règlement de zonage n° U-120 en modifiant les normes relatives au revêtement extérieur des constructions dans la zone 73-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-089

RÉSOLUTION

Abandon procédures réglementaires – règlement n° U-120-129

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2011, par la résolution n° 2011-03-054, le règlement n° U-120-129 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 128 al. 3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une copie du règlement fut transmise à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (M.R.C.V.R.) afin d'obtenir avis de conformité;



CONSIDÉRANT QUE le règlement n° U-120-129 a fait l'objet d'une recommandation négative de la part du Comité consultatif agricole (CCA) de la M.R.C.V.R. et qu'il n'entre donc pas en vigueur en vertu de l'article 137.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau projet de règlement visant à répondre aux exigences de la M.R.C.V.R. sera déposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'abandonner les procédures réglementaires quant au règlement n° U-120-129 et de requérir de la greffière par intérim de publier un avis à cet effet dans le journal *Les Versants du Mont-Bruno* et d'en informer la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2011-09

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A (projet de règlement n° U-120-131)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jacques Fafard, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A.

2011-04-090

RÉSOLUTION

Adoption du premier projet de règlement n° U-120-131 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le premier projet de règlement n° U-120-131;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du premier projet de règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

Que soit et est adopté le premier projet de règlement n° U-120-131 modifiant le règlement de zonage n° U-120 relativement aux usages complémentaires à un usage agricole afin d'introduire des dispositions spécifiques aux établissements agricoles exploitant une pépinière dans la zone 76-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2011-04-091

RÉSOLUTION

Fixation assemblée publique de consultation – 3 mai 2011 – premier projet de règlement n° U-120-131

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement n° U-120-131 a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 3 mai 2011 dans le cadre de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra à 19 h 30 à la Salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand.

Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence la personne qu'il désignera, expliquera le premier projet de règlement n° U-120-131 et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-092

RÉSOLUTION

Comité de circulation – nomination membres citoyens

CONSIDÉRANT les deux (2) postes vacants au sein du comité de circulation;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues suite à la parution d'un appel de candidatures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Afin de combler les postes vacants, de nommer les personnes suivantes, à titre de membres citoyens du comité de circulation, pour les termes à courir, soit :

- Madame Annie Lambert, jusqu'au 11 septembre 2012;
- Monsieur Normand-A. Dieumegarde, jusqu'au 11 septembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

C.C.U.

Comité consultatif d'urbanisme – procès-verbal séance ordinaire du 22 mars 2011

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2011 du comité consultatif d'urbanisme.

2011-04-093

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme – nomination membre citoyen

CONSIDÉRANT le poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues suite à la parution d'un appel de candidatures;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Afin de combler le poste vacant, de nommer madame Linda Lamarche, à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme, pour un terme de deux (2) ans, soit jusqu'au 6 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

C.E.

Comité de l'embellissement – procès-verbal séance ordinaire du 8 mars 2011

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2011 du comité de l'embellissement.

2011-04-094

RÉSOLUTION

Comité de l'embellissement – nomination membre citoyen

CONSIDÉRANT les deux (2) postes vacants au sein du comité de l'embellissement;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues suite à la parution d'un appel de candidatures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

Afin de combler un des postes vacants, de nommer monsieur Sébastien Davodeau, à titre de membre citoyen du comité de l'embellissement, pour le terme à courir, soit jusqu'au 4 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

C.I.T.V.R.

Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 2 février 2011

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2011 du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.

M.R.C.V.R.

Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 24 février 2011

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2011 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

R.I.E.V.R.

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu – procès-verbal séance ordinaire du 8 mars 2011

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2011 de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu.

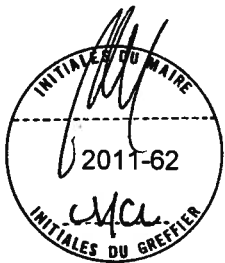
R.I.E.V.R.

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu – états financiers 2010

Le conseil prend acte du dépôt des états financiers 2010 de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu.

R.I.P.R.S.L.

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – procès-verbaux séances ordinaires des 25 novembre 2010 et 26 janvier 2011



2011-04-095

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires des 25 novembre 2010 et 26 janvier 2011 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION

Embauche opérateur concierge – Service des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation et de recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 18 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'embaucher à l'essai, à compter du 17 avril 2011, monsieur Jean Houle à titre d'opérateur concierge, statut régulier, au Service des loisirs, culture et vie communautaire, au salaire de l'échelon 5 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-096

RÉSOLUTION

Inscriptions liste de réserve – surveillants de plateaux d'activités – statut occasionnel – Service des loisirs, culture et vie communautaire – période du 3 avril au 1^{er} octobre 2011

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'inscrire deux (2) personnes sur la liste de réserve de surveillants de plateaux d'activités, statut occasionnel, au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 18 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

D'inscrire messieurs Marc-Antoine Breau et Éric Deschamps sur la liste de réserve de surveillants de plateaux d'activités, statut occasionnel, au Service des loisirs, culture et vie communautaire, pour la période du 3 avril au 1^{er} octobre 2011.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis pour chacun des employés par le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2011-04-097

RÉSOLUTION

Inscription liste de réserve – technicien en documentation – statut occasionnel – Service des loisirs, culture et vie communautaire (bibliothèque)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'inscrire une personne sur la liste de réserve de techniciens en documentation, statut occasionnel, au Service des loisirs, culture et vie communautaire (bibliothèque);

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 22 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'inscrire madame Marie-Claude Moreau sur la liste de réserve de techniciens en documentation, statut occasionnel, au Service des loisirs, culture et vie communautaire.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, culture et vie communautaire, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-098

RÉSOLUTION

Adjudication contrat Les Entreprises Myrroy inc. – nettoyage rues et puisards – Travaux publics

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de trois (3) entrepreneurs pour le contrat de nettoyage de rues et de puisards;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois (3) soumissions le 14 mars 2011;

Entrepreneur	Montant
Les Entreprises Myrroy inc.	20 418,09 \$
Balai Le Permanent inc	20 882,45 \$
Balayages Rive-Sud inc.	22 454,62 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation présentées par le directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 16 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par Les Entreprises Myrroy inc., pour le contrat de nettoyage de rues et de puisards au montant de 20 418,09 \$, toutes taxes incluses, conformément aux conditions décrites à la soumission telle que produite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2011-04-099

RÉSOLUTION

Adjudication contrat L'Arsenal (CMP Mayer inc.) – caméra thermique – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de trois (3) fournisseurs pour l'acquisition d'une caméra thermique pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé de l'acquisition est sous le seuil de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Claude Bourassa, en date du 16 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse proposition conforme et d'acquérir de L'arsenal (CMP Mayer inc.) la caméra thermique modèle « T4 Max », pour un montant total de 11 962,13 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'offre déposée en date du 8 mars 2011.

Pour défrayer la présente dépense, il est de plus résolu d'emprunter au fonds de roulement un montant de 11 962,13 \$, pour une période de cinq (5) ans, remboursable à raison de quatre (4) versements annuels égaux et consécutifs de 2 392,42 \$ et un cinquième de 2 392,45 \$, payables à compter de 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-100

RÉSOLUTION

Adjudication contrat Robert Boileau inc. – chargeur batteries – Service des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de deux (2) fournisseurs pour l'acquisition d'un chargeur de batteries pour la surfaceuse de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé de l'acquisition est sous le seuil de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 8 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse proposition conforme et d'acquérir de Robert Boileau inc. le chargeur de batteries pour la surfaceuse, pour un montant total de 4 779,15 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'offre déposée en date du 25 février 2011.

Pour défrayer la présente dépense, il est de plus résolu d'emprunter au fonds de roulement un montant de 4 779,15 \$, pour une période de cinq (5) ans, remboursable à raison de cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs de 955,83 \$, payables à compter de 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-101

RÉSOLUTION

Adjudication contrat BFL Canada risques et assurances Inc. – assurance responsabilité civile – pistes de rouli-roulant et de BMX – période du 1^{er} mai 2011 au 1^{er} mai 2012

CONSIDÉRANT que la police d'assurance responsabilité civile pour pistes de rouli-roulant et de BMX vient à échéance le 1^{er} mai 2011;



CONSIDÉRANT QUE le courtier BFL Canada nous offre de renouveler notre assurance à des conditions meilleures que celles offertes pour le terme 2010-2011;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la greffière par intérim, Me Marie-Christine Lefebvre, en date du 21 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'adjuger à BFL Canada risques et assurances Inc. le contrat d'assurance responsabilité civile pour les pistes de rouli-roulant et de BMX de la municipalité, pour la période comprise entre le 1^{er} mai 2011 et le 1^{er} mai 2012, le tout aux conditions et termes soumis par BFL Canada et totalisant une prime de 2 850 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-102

RÉSOLUTION

Mandat Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. – services professionnels d'ingénierie – plans et devis – développement résidentiel Le Quartier Trinité

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de quatre (4) firmes d'ingénieurs conseils pour la confection des plans et devis des travaux pour le projet de développement résidentiel Le Quartier Trinité;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois (3) soumissions le 24 mars 2011 à savoir;

Firme	Montant	Pointage final
Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc.	63 798,00 \$	19,91
BPR Infrastructures inc.	74 051,25 \$	18,91
Teknika	99 114,75 \$	14,33

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, désigné spécifiquement à cette fin par le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, a procédé à l'évaluation qualitative et à l'établissement du pointage final, dressé en fonction des critères d'évaluation et de la grille d'évaluation et de pondération intégrés au cahier des charges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir la proposition faite par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 28 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir des dispositions de l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes et d'engager une partie des sommes nécessaires à même le fonds général qui sera renfloué par le règlement d'emprunt à être adopté subséquemment;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente rédigé en vertu du règlement n° 725 et la résolution n° 2011-04-103 adoptée à la séance ordinaire du 4 avril 2011 autorisant la signature dudit protocole.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Sous réserve de l'obtention de la somme de 16 746,97 \$ payable par le promoteur à la Ville :

De mandater la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. pour la confection des plans et devis d'ingénierie des travaux pour le projet de développement résidentiel Le Quartier Trinité.



Le présent mandat est confié pour un montant n'excédant pas 30 987,60 \$, toutes taxes incluses, sous réserve de la signature du protocole d'entente autorisée à la résolution n° 2011-04-103 et du dépôt des garanties qui y sont prévues.

Il est de plus résolu d'autoriser la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc., à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis d'ingénierie du projet de développement résidentiel "Le Quartier Trinité", au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de requérir un certificat d'autorisation des travaux.

La Ville de Saint-Basile-le-Grand s'engage à fournir au Ministère une attestation signée d'un ingénieur de la fin des travaux et de leur conformité au certificat d'autorisation émis.

Il est également résolu de prévoir le remboursement d'une partie de la présente dépense, jusqu'à concurrence de 5 %, au règlement d'emprunt à être adopté ultérieurement conformément aux dispositions de l'article 544.1 de la Loi sur les cités et Ville.

Le mandat de surveillance des travaux au montant de 32 810,40 \$, toutes taxes incluses, sera octroyé par résolution distincte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-103

RÉSOLUTION

Autorisation signature – protocole d'entente avec 9178-0932 Québec inc. – développement résidentiel Le Quartier Trinité

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 7 décembre 1998 le règlement n° 725 assujettissant la délivrance d'un permis de lotissement ou de construction à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux dans certaines zones du territoire;

CONSIDÉRANT le projet déposé par 9178-0932 Québec inc., promoteur pour le projet de développement résidentiel Le Quartier Trinité;

CONSIDÉRANT que ce projet rencontre les dispositions décrites au règlement n° 725;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, afin de rencontrer l'échéancier de réalisation des travaux, d'approuver le contenu du projet d'entente rédigé en conformité aux dispositions prévues au règlement n° 725;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence la maire suppléant et la greffière par intérim ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec 9178-0932 Québec inc., initialé par la greffière par intérim et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-104

RÉSOLUTION

Modification calendrier des séances ordinaires 2011 – séance du mois de mai 2011

CONSIDÉRANT la Loi sur les cités et villes qui stipule que le conseil doit tenir au moins une séance ordinaire par mois;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011 adoptée par la résolution n° 2010-11-306, la séance du mois de mai de l'année courante doit se tenir le 2 mai 2011;



CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier adopté;

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection fédérale le lundi 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de reporter la séance prévue le lundi 2 mai au mardi 3 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que la séance ordinaire du conseil du mois de mai 2011 soit fixée au mardi 3 mai 2011 à 19 h 30 à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista.

Il est de plus résolu qu'un avis à cet effet soit publié conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-105

RÉSOLUTION

Demande d'aide financière – Mouvement national des Québécoises et Québécois « Fête Nationale du Québec 2011 »

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire obtenir une subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales de la « Fête Nationale du Québec 2011 »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter sans délai une demande à cet effet;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 6 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

Que le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., au nom du comité de la Fête Nationale, soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la « Fête Nationale du Québec 2011 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-106

RÉSOLUTION

Autorisation trésorier – accès à clicSÉQR

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire développe un nouveau portail sécurisé qui remplacera le Bureau municipal actuellement utilisé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un représentant à agir au nom de la Ville pour signer les documents requis aux fins de l'inscription à clicSÉQR et à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire pour ce faire;

CONSIDÉRANT que le ministre du Revenu est autorisé à communiquer au représentant de la Ville les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR;



CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, en date du 7 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser monsieur Normand Lalande, trésorier, OMA, à signer et agir au nom de la Ville aux fins de l'inscription à clicSÉQUR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-107

RÉSOLUTION

Adoption Politique de nomination des soumissionnaires invités dans le cadre d'appel d'offres par voie d'invitation écrite

CONSIDÉRANT l'article 573.1 de la Loi sur les cités et villes concernant les soumissions par voie d'invitation écrite;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, la Politique de gestion contractuelle de la Ville fut adoptée par la résolution n° 2010-12-339 le 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser le mode de fonctionnement permettant de choisir les soumissionnaires invités en vertu de cette politique;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 22 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Marie Ginette Lafrance,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'adopter la Politique de nomination des soumissionnaires invités dans le cadre d'appel d'offres par voie d'invitation écrite telle que déposée et dont copie initialement par la greffière par intérim est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-108

RÉSOLUTION

Adoption Politique d'achat

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, la Politique de gestion contractuelle de la Ville fut adoptée par la résolution n° 2010-12-339 le 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise les achats de 25 000 \$ et plus et qu'il y a lieu d'encadrer ceux de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 22 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'adopter la Politique d'achat telle que déposée et dont copie initialement par la greffière par intérim est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2011-04-109

RÉSOLUTION

Adoption Politique de prêt, de location et de transport de matériel

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encadrer le prêt, la location et le transport du matériel de la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 18 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Marie Ginette Lafrance,

ET RÉSOLU :

D'adopter la Politique de prêt, de location et de transport de matériel telle que déposée et dont copie initialée par la greffière par intérim est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-04-110

RÉSOLUTION

Modification résolution n° 2011-02-041 – inscription et participation de membres du conseil – assises annuelles 2011 de l'Union des municipalités du Québec – 5 au 7 mai 2011

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles 2011 de l'Union des municipalités du Québec auront lieu à Québec les 5, 6 et 7 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué deux membres du conseil lors de la séance du 7 février 2011;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jacques Fafard ne peut être présent à l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser madame la conseillère Marie Ginette Lafrance à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 5, 6 et 7 mai 2011 à Québec et ce, en remplacement de monsieur le conseiller Jacques Fafard et selon les termes et conditions de la résolution n° 2011-02-041.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Point ajouté

2011-04-111

RÉSOLUTION

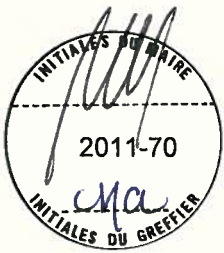
Nomination fonctionnaire représentant de la Ville – conseil d'administration Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la greffière, M^e Sophie Deslauriers, pour un congé de maternité à compter du 12 mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de nommer un fonctionnaire afin de remplacer Me Deslauriers pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,



ET RÉSOLU :

Que M^e Marie-Christine Lefebvre, greffière par intérim, soit désignée à titre de représentante de la Ville pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand durant l'absence de la greffière, M^e Sophie Deslauriers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS (21 h 48 à 21 h 53)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-04-112

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M^e Bernard Gagnon
Maire

M^e Marie-Christine Lefebvre
Greffière par intérim